



# LE MÉRITE 82

Bulletin de liaison de la section 82  
de l'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

*HONNEUR SOLIDARITÉ MÉMOIRE*

n° 28  
Octobre 2021

## LE MOT DU PRÉSIDENT

**Chers Compagnons, chers amis**



Nous voilà presque revenus à une situation normale sur le plan sanitaire, même si au moment où j'écris ces quelques lignes le variant Delta sévit sur le plan national et particulièrement dans notre beau département du Tarn-et-Garonne. De plus, pour quelques activités nous devons présenter le fameux « pass-sanitaire ». Certains peuvent penser que cette obligation est contraignante mais c'est pour le bien de tous et surtout pour nos anciens.

Notre association, depuis le dernier bulletin, a continué à vivre et nous avons pu participer et réaliser quelques manifestations. Le point d'orgue de ses derniers six mois a été la tenue de notre assemblée générale au centre Louis Ormières à Montauban le 3 juillet. Nous avons ainsi procédé à la remise du prix de l'encouragement au civisme, cher à notre ami Robert Delbés. Nous avons récompensé 19 jeunes. Un prix départemental du civisme pour la jeunesse a été remis au jeune Raphaël Decorde pour sa belle action en septembre 2020 envers une personne âgée.

Adresse : Ordre national du Mérite - Section Tarn-et-Garonne  
1935, route du Quercy blanc 82270 - Montpezat de Quercy

Vous pourrez prendre connaissance d'extraits du PV dans les pages suivantes de ce numéro. Le PV complet est consultable sur le nouveau site Internet de l'ANMONM section Tarn-et-Garonne que notre compagnon Eugène Cojan est en train de mettre à jour: [https://anmonm.org/sections/082\\_-\\_tarn\\_et\\_garonne/la\\_vie\\_de\\_la\\_section](https://anmonm.org/sections/082_-_tarn_et_garonne/la_vie_de_la_section)

Comme vous pouvez le voir nous continuons à mettre à l'honneur la jeunesse du département. Au cours du deuxième semestre nous avons remis le prix du comportement citoyen aux jeunes sapeurs-pompiers le 29 septembre pour la promotion 2021 mais aussi à la promotion 2020 car la crise sanitaire nous a empêché de le faire en 2020. Vous en aurez un compte rendu dans notre prochain numéro. Au cours du mois de novembre nous allons récompenser les jeunes engagés de la Croix-Rouge. Je vous rappelle que nous avons signé une convention avec cette association en février 2020.

Mais nous n'oublions pas nos anciens. En effet, notre compagnon Michel Gabach continue à aller à leur rencontre quand cela est possible et il prend des nouvelles par des appels téléphoniques. En cas de besoin, il leur propose une aide. Ces rencontres sont très appréciées et en fonction de la crise sanitaire nous essayerons de les maintenir et de les développer.

Lors de la parution du numéro 27, je vous ai informé que c'était le dernier réalisé par notre compagnon Wilhelm Busch. En effet, il a quitté le comité de section et a déménagé au cours du mois d'avril. Mais vu les liens d'amitié qui nous unissent depuis de longues années, il a consenti pour notre section de mettre en forme ce numéro 28. Je l'en remercie chaleureusement. Mais cette situation ne pourra pas durer dans le temps. Aussi, ici je relance mon appel afin de trouver un volontaire pour prendre cette mission importante. Les bonnes volontés sont les bienvenues et celui qui assurera cette fonction ne sera pas seul car nous sommes toute une équipe et nous travaillons tous ensemble. Je rappelle que ce bulletin est le vôtre et vous pouvez à n'importe quel moment transmettre les articles que vous voulez voir publiés et diffusés.

En ce qui concerne les activités à venir, elles sont dépendantes de l'évolution de l'épidémie. Dès que le drapeau et son président peuvent être présents, ils le sont et ils le seront.

Je vous rappelle également que notre section dispose depuis le mois de mars 2021 d'un local à la maison du combattant de Montauban qui nous a permis d'installer nos archives et nous permet de faire les réunions nécessaires à la bonne marche de la section.

Je profite aussi de ce nouveau bulletin pour faire un petit rappel quant au paiement des cotisations. Effectivement il manque encore les cotisations de 39 adhérents. Sachez que cela entraîne un surcroît de travail pour notre trésorier qui est obligé de faire des rappels par mail et par courrier pour ceux qui ne disposent pas d'Internet. Donc profitez de ce nouveau numéro pour vous acquitter de votre cotisation, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait.

J'insiste sur le fait que le rayonnement de notre association passe aussi par vous, chers compagnons, en assistant aux nombreuses cérémonies patriotiques dans vos villes ou villages ; il y en a de nombreuses sur le département.

Ce numéro 28 sera encore très complet avec de nombreuses rubriques.

En cette période bien compliquée continuez à prendre bien soin de vous et de votre famille. Sachez que nous sommes là pour vous aider et vous entourer. N'hésitez pas à me contacter ou les membres du comité.

**Lieutenant-colonel (r) Érick Lebrun - Président de l'ANMONM 82**

## SOMMAIRE

- Le mot du président	01
- Sommaire	03
- Un personnage de Montech décoré	04
- Remise décoration au directeur départemental de l'ARS	05
- Une belle Assemblée Générale de l' ANMONM 82	07
- Procès verbal de l'Assemblée Générale	10
- Remise du prix de l'encouragement au civisme	18
- L'association maladie en chute libre	21
- Ordre du mérite touriste	23
- Le Général de Gaulle et la participation (suite et fin)	25
- Informations Gendarmerie Nationale	29
- Cotisations 2021	32
- Boutique de l'ANMONM 82	33
- Conseils de lecture	34
- Merci à nos partenaires	35
- Prochains rendez-vous 2021/2022	36



Section de Tarn-et-Garonne



## **Un personnage de MONTECH nommé chevalier dans l'ordre national du Mérite**

A la suite du décret du 31 décembre 2020, paru le 01 janvier 2021, Monsieur Jean Jacques a été nommé au grade de chevalier de l'ordre national du Mérite au titre du ministère des armées. Il s'est fait remettre cette belle décoration lors d'une cérémonie à Montauban le 19 mars 2021, au cours Foucault, et en présence de Madame la Préfète de Tarn-et-Garonne, Chantal Mauchet.

Monsieur Jean Jacques appelé « Jeannot » est un personnage de la vie montéchoise où il officie comme bénévole au sein de l'association de la FNACA depuis plus d'un demi-siècle.



Le jeune appelé a été incorporé en octobre 1956 à Béziers. Il y restera 4 mois avant de rejoindre l'Algérie pendant 24 mois supplémentaires. Libéré en février 1959, il sera rappelé sous les drapeaux, à la gendarmerie de Montech en 1961, lors du Putsch des Généraux à Alger.

Jean Jacques adhérera à la FNACA en 1970 et en deviendra le président cantonal en 1998. Entre-temps, il assurera trois mandats consécutifs de conseiller municipal sous l'autorité de René Cantaloup et Robert Lagrèze, soit 18 ans au service de sa commune.

Aujourd'hui, notre ami est, à 85 ans, toujours président de la FNACA du canton de Montech où il réside avec son épouse.

Lors de la sortie du décret son président national le félicite en affirmant que cette décoration était la juste reconnaissance de ses états de service en Afrique du Nord où il a fait honneur à sa génération du feu mais aussi de ses longues responsabilités au sein de la FNACA.

Monsieur Jean Jacques est depuis le début de l'année 2021 adhérent de l'ANMONM 82. Le comité de section et son président lui souhaite la bienvenue.

**Érick Lebrun**

## **Le directeur départemental de l'ARS David Biletorte décoré de l'Ordre national du Mérite**

Avec le décret du 31 décembre 2020 paru le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le directeur départemental de l'Agence régionale de santé (ARS), David Biletorte était nommé chevalier de l'Ordre National du Mérite. La crise sanitaire sévissant sur le territoire national et particulièrement sur le département du Tarn-et-Garonne la cérémonie de remise de décoration a été décalée. Elle eu lieu en fait le vendredi 9 juillet 2021 en fin d'après-midi. Il a reçu l'insigne de chevalier de l'Ordre national du Mérite dans les merveilleux locaux de la Préfecture de Tarn-et-Garonne en présence de sa famille, de ses amis, des chefs de service mais aussi du président de la section de l'ANMONM 82 accompagné de son porte drapeau pour donner ainsi plus de solennité à la cérémonie en petit comité. La distinction lui a été remise par la préfète de Tarn-et-Garonne, Chantal Mauchet.



Pour Madame la Préfète, lors de son discours d'intronisation, elle exprima ce véritable honneur qui lui était fait de lui remettre les insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite. Cette distinction rend hommage à l'engagement permanent dont il a fait preuve depuis le début de sa carrière. Particulièrement, en tant que délégué départemental de l'ARS Occitanie, depuis le début de la crise sanitaire, il a fait acte d'un engagement exemplaire au service des concitoyens du département.

Au cours de son allocution, Monsieur Billetorte a tenu à associer à cette reconnaissance tous ceux qui l'ont accompagné dans son parcours. En effet, il s'agit des personnes avec lesquelles il collabore et avec lesquelles il a travaillé et qui ont été très présentes au cours de sa carrière. Elles lui ont permis d'explorer de nouveaux horizons. Il a eu une profonde pensée respectueuse pour tous les soignants et les acteurs de la santé dont la mobilisation a été sans faille depuis le début de la crise sanitaire.



Il remercia également la section de l'ANMONM 82 pour sa présence à la cérémonie de sa remise de décoration.

Depuis le mois de mars 2021, il a adhéré à la section de l'ANMONM82. A ce titre le président lui a remis la plaquette « 2020 Année de Gaulle » et l'a à nouveau félicité et lui a souhaité la bienvenue au sein de l'association.

La cérémonie s'est terminée par le partage du verre de l'amitié.



**Érick Lebrun**

## Une belle assemblée générale de l'ANMONM section du Tarn-et-Garonne

Le président de la section 82 de l'ANMONM a convoqué les 150 membres pour assister à l'assemblée générale. La réunion a eu lieu le samedi 3 juillet 2021 au centre Louis Ormières à Montauban. Le président Erick Lebrun a ouvert la réunion à 9h30. Il fit observer une minute de silence pour les compagnons décédés au cours de l'année 2019, 2020 et à rendu hommage aux militaires ainsi qu'aux policiers et gendarmes tués dans l'exercice de leur fonction. En effet, en 2020 l'assemblée générale n'avait pas pu se tenir en présentielle à la suite de la crise sanitaire due au COVID-19.



Les membres du comité de section se sont aussi mobilisés pour échanger sur la vie de la section et valoriser l'adhésion auprès de nos adhérents. Un magazine sur le Général de Gaulle a été remis à chacun."

Le Président, Erick Lebrun a poursuivi par son rapport moral qui rappelle les origines de l'Ordre et l'engagement de ses membres dans le Tarn-et-Garonne. Il a insisté sur les actions auprès de nos jeunes et nos anciens. Enfin, il souhaite que tous les adhérents défendent l'Ordre et la nécessité d'adhérer à la section pour promouvoir ses valeurs.





Dans son rapport d'activité, la secrétaire Hanane Guégan a rappelé toutes les activités réalisées en 2020, malgré la crise sanitaire. Elle insista sur le fait que la section de Tarn-et-Garonne de l'ANMONM n'a jamais cessé de sortir en respectant les consignes sanitaires et a cherché à rester en contact avec les anciens.



Enfin ce fut au tour d'Eugène Cojan, le trésorier, de faire un point de situation sur les finances. Il précise que le budget de cette année reste équilibré malgré la crise sanitaire.

Les bilans (moral, activités et budget) 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Dans l'ordre du jour venait la réélection des membres du comité renouvelables, ainsi messieurs Guy Dupuy et Phillipe Bon ont été réélus à l'unanimité.

Une fois ces divers comptes-rendus terminés, le président proposa à l'assemblée une pause qui fut très appréciée par tout le monde.



Il était temps de passer à la remise des différents prix, notamment ceux qui visaient à mettre à l'honneur une partie de la jeunesse de Tarn-et-Garonne.



**Érick Lebrun**

## Procès-Verbal de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 03 juillet 2021 DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE (Section de Tarn-et-Garonne), extraits.

Le samedi 3 juillet 2021 s'est déroulée l'assemblée générale de l'ANMONM 82 au centre Louis Ormières à Montauban à 9h30. Tous les adhérents ont reçu une invitation par courriel ou par voie postale. 47 adhérents ont participé au vote en présentiel et 18 adhérents ont envoyé leur pouvoir au Président Érick Lebrun.

Après la minute de silence à la mémoire :

- ✓ de nos Compagnons disparus depuis notre dernière Assemblée Générale ;
- ✓ de nos militaires décédés en mission en 2019 et 2020 ;
- ✓ de nos 7 Policiers et 4 Gendarmes décédés en mission.

Le président de l'ANMONM 82, Érick Lebrun a exposé son rapport moral. Aussi le secrétaire de la section, Hanane Guégan a détaillé le rapport d'activité. Enfin, le trésorier Eugène Cojan a précisé le rapport financier 2020 et le budget prévisionnel 2021.

### RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT le Lieutenant-colonel (r) Érick LEBRUN

Malgré la crise sanitaire due à la COVID-19, c'est avec un grand plaisir que nous avons pu organiser l'assemblée générale de la section du Tarn-et-Garonne de l'ANMONM, en présentiel, le 3 juillet 2021.

Faisons un petit rappel sur l'origine de l'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite. Elle a été instaurée le 27 juillet 1972 et reconnue d'utilité publique en 1987. Ses objectifs sont :

- ◆ D'assurer le rayonnement et le prestige de l'Ordre en tous lieux ;
- ◆ De maintenir et développer les valeurs morales et civiques liées à la qualité de compagnon ;
- ◆ De renforcer les liens de solidarité entre les membres de l'Ordre ;
- ◆ De pratiquer l'entraide individuelle et collective, participer au devoir national de Mémoire et encourager sa pratique, développer, en particulier chez les jeunes, l'esprit de citoyenneté et du civisme.

Les membres du comité de la section de Tarn-et-Garonne se sont efforcés de remplir ces objectifs. Ils ont été présents à de nombreuses manifestations civiles et militaires liées au devoir de Mémoire auxquelles ils ont été invités.

C'est ainsi que le président a remercié nos porte-drapeaux et tout particulièrement M. Maurice Hiron qui, depuis sa prise de présidence le 28 mars 2019, l'a accompagné à chaque fois. M. Guy Ferrero, M. Gaillac et M. Sergues qui ont répondu, même dans l'urgence, aux sollicitations des autorités ou des familles de nos compagnons, lors de leurs obsèques.

Le Président Érick Lebrun remercie aussi Michel Gabach qui a visité nos compagnons dans la difficulté car cette tâche est assez délicate. Michel l'a parfaitement remplie.

Notre bulletin a été réalisé dans les temps depuis le départ de notre 1<sup>er</sup> vice-président Christian Limongi par notre compagnon Wilhelm Busch ici présent, et je tiens à l'en remercier en mon nom et en votre nom. Depuis sa prise de fonction, il a proposé la mise en place d'un comité de rédaction composé de M. Naud, M. Detailleur et du président. La parution de ce bulletin permet à nos membres et aux autorités civiles et militaires destinataires de se tenir au courant de nos activités. Mais il faut savoir que notre compagnon Wilhelm Busch a quitté le département (même s'il est avec nous aujourd'hui) pour des raisons personnelles et donc la section est à la recherche d'un volontaire pour intégrer le comité et prendre cette fonction importante. Le prochain numéro doit paraître en octobre 2021. Il restera en liaison avec nous encore un petit moment pour nous aider à la mise en forme du prochain numéro et nous ferons l'édition et sa ventilation.

Le Président veut remercier notre secrétaire Hanane Guégan et notre trésorier M. Eugène Cojan pour leur immense travail qu'ils effectuent pour que notre section puisse fonctionner correctement.

Le président rappelle qu'il a été instauré par Jean-Marc Detailleur, un de ses prédécesseurs, le prix du comportement citoyen, tout particulièrement destiné à récompenser les jeunes sapeurs-pompiers volontaires et les équipes qui les instruisent et les encadrent. Dans les actions que nous avons menées et que nous allons poursuivre, le président souhaite citer le partenariat avec la Croix-Rouge Française départementale. Depuis deux ans, nous avons repris la remise du prix de l'encouragement au civisme qui a été créé par Robert Delbès en 1997.

## RAPPORT D'ACTIVITÉS par Madame Hanane Guégan

Érick LEBRUN a été élu à l'unanimité, Président de l'ANMONM 82 pendant la réunion du comité de section du 28 mars 2019. Après son élection, le nouveau Président soumet au vote des administrateurs la nouvelle composition du Comité départemental qui a été élue à l'unanimité.

Le nouveau comité de section se compose des personnes suivantes :

- ✓ Erick Lebrun : Président
- ✓ Robert Delbès : Président d'honneur
- ✓ Christian Doumenc : Président d'honneur
- ✓ Jean-Marc Detailleur : Président d'honneur
- ✓ Christian Limongi : 1<sup>er</sup> Vice-président
- ✓ Bernard Valette : 2<sup>ème</sup> Vice-président
- ✓ Philippe Bon : 3<sup>ème</sup> Vice-président
- ✓ Hanane Guégan : Secrétaire
- ✓ Myriam Lamarque : Secrétaire adjointe
- ✓ Mireille Rico : Secrétaire suppléante
- ✓ Eugène Cojan : Trésorier
- ✓ Michel Gabach : Trésorier adjoint
- ✓ Guy Dupuy : Membre
- ✓ Patrice Bertrand : Membre
- ✓ Wilhelm Busch : Membre « invité »
- ✓ Bernard Dagen : Membre



Nous enregistrons 150 Adhérents en 2020 soit une baisse de 3 personnes par rapport à 2019.

Depuis 2019, la section de l'ANMONM 82 compte 4 porte-drapeaux, Maurice Hiron est le titulaire et 3 autres personnes sont en soutien : Jacques Gaillac ~ André Sergues ~ Guy Ferrero. Pour l'année 2020, le Drapeau de l'ONM a effectué 37 sorties dans le département du Tarn-et-Garonne. L'engagement des portes drapeaux a permis au drapeau d'être présent dans les événements suivants :

- ✓ Participations aux manifestations Civiles et Militaires ;
- ✓ Participations aux remises de médailles de l'Ordre ;
- ✓ Participation aux funérailles de nos Compagnons ;
- ✓ Le drapeau est également présent dans les moments conviviaux pour rendre hommage à nos compagnons. Par exemple, pendant la fête des 100 ans du chanoine Raymond Laurens.

Le prix de l'encouragement au civisme ne récompense pas un acte isolé ou collectif de bravoure mais se veut un encouragement à une conduite citoyenne qui renforce la « cohésion sociale ». Il est pertinent de rappeler l'origine du prix de l'encouragement au civisme. En 1997, Robert Delbès président de la section 82 des médaillés du travail désireux d'inciter des jeunes à s'engager dans l'acte citoyen, crée le Prix d'Encouragement au Civisme.

**Le nouveau comité de section validé à l'unanimité par l'Assemblée Générale est le suivant :**

- ✓ DOUMENC Christian : Président Honoraire
- ✓ DETAILLEUR Jean-Marc : Président Honoraire
- ✓ DELBÈS Robert : Président honoraire et membre

**Membres :**

- ✓ BON Philippe
- ✓ COJAN Eugène
- ✓ DUPUY Guy
- ✓ GABACH Michel
- ✓ GUÉGAN Hanane
- ✓ LAMARQUE Myriam
- ✓ LEBRUN Érick
- ✓ VALETTE Bernard



A la suite de la réunion du comité de section du 5 juillet 2021 à la maison du Combattant à Montauban le comité de section se compose des membres suivants :

- ✓ Président Honoraire : DOUMENC Christian
- ✓ Président Honoraire : DETAILLEUR Jean-Marc
- ✓ Président honoraire et membre : DELBÈS Robert
- ✓ Président de section : LEBRUN Erick
- ✓ Vice-président ~ Chargé des Relations avec l'Armée : BON Philippe
- ✓ Vice-président ~ Commission Encouragement & Civisme : VALETTE Bernard
- ✓ Trésorier : COJAN Eugène
- ✓ Trésorier-adjoint : GABACH Michel
- ✓ Secrétaire : GUEGAN Hanane
- ✓ Secrétaire adjointe : LAMARQUE Myriam
- ✓ Délégué de Secteur « Beaumont - Lavit » : DUPUY Guy
- ✓ Membre invité : CLANCIER Georges
- ✓ Membre invitée : MARCHÉ Marie-Thérèse

Ceci n'est qu'un extrait du compte rendu complet. Il sera visible sur le nouveau site Internet de l'ANMONM section Tarn-et-Garonne quand ce dernier sera rendu opérationnel par le siège national. Sur demande il pourra être adressé aux personnes soit par courrier pour ceux qui n'ont pas d'accès Internet et par mail pour les autres.

## RAPPORT FINANCIER par le Lieutenant-colonel (er) Eugène Cojan

Le bilan au 31 décembre 2020 est présenté dans les 4 points suivants :

### 1. le bilan financier au 31 décembre 2020 :

Total des recettes : 10 663,69€  
Total des dépenses : 7 372,51€  
Bilan excédent : 2 991,182€  
Solde Bancaire au 31 décembre 2020 :  
7 068,84€  
Compte sur livret : 6 002,45€  
Compte chèques : 1 058,39€  
Espèces : 8 €



### 2. Le bilan des recettes et des dépenses (voir tableau du PV à la page suivante (15) ou sur site internet)

### 3. les points à retenir de l'année 2020 :



### 4. Le budget prévisionnel 2021 (voir tableau du PV à la page 16 ou sur site internet)



## Tableaux qui accompagnent le rapport financier

### 1. Le bilan au 31 décembre 2020



### 2. Bilan des Recettes et des Dépenses

Domaine	Recettes	Dépenses	Balance
Cotisations et Abonnements à « Le Mérite »	5 380€00	3 190€00	+ 2 190€00
Dons	1 355€00		+1 355€00
Subventions (Statuts - Conseil Département)	1 700€00		+ 1 700€00
Banque : Intérêts - Frais	91€45	112€00	- 20€55
Assurance		115€00	- 115€00
Frais de Fonctionnement		569€08	- 569€08
Entraides et Dons aux Associations		150€00	- 150€00
Frais Divers (Papiers-drapaux)		800€00	- 800€00
Bulletins	500€00	1 004€19	- 504€19
Cuque des Rois & Concert	Annulé		0€00
Voyage (Pays Basque)	Annulé		0€00
AG Départementale + AG Nationale	Annulées	20€00	- 20€00
Achat - Vente objets et Variation stocks	206€00	497€75	- 291€75
Cérémonie Prix du Citoyen	1 431€34	1 214€49	216€75
<b>Bilan :</b>	<b>10 663€69</b>	<b>7 672€51</b>	<b>2 991€18</b>

## Budget prévisionnel 2021

### Recettes

### Budget Prévisionnel 2021

### Dépenses

#### Liquidités

Cotisations (140 x 30€)	4 200 €
Abonnement « Le Mérite »	1 000 €
Dons	500 €
Subventions	1 600 €
Prix (Cuisine - Clavier - Crisik-Bouger)	1 800 €

**Total : 9 100 €**

#### Manifestations

- Assemblée générale
- Coque des Rois
- Sortie Section

**Total : 3 750 €**

#### Divers

- Vente d'objets ONM

250 €

**Total Recettes : 13 100 €**

#### Fonctionnement

##### Bureau

- Bulletin
- Vie courante « Objets ONM »

900 €

900 €

Cotisations (140 x 15€) 2 100 €

Abonnement « Le Mérite » 1 000 €

Porte-drapeau 800 €

Prix (Cuisine - Clavier - Crisik-Bouger) 2 600 €

**Total : 8 300 €**

#### Manifestations

- Assemblée générale
- Coque des Rois
- Sortie Section

**Total : 4 000 €**

#### Divers

- Entraide
- divers (Dons, Prix, etc.)

500 €

300 €

**Total Dépenses : 13 100 €**

**Équilibre**

39

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Le budget prévisionnel 2021 est adopté à l'unanimité.

UN GRAND MERCI À NOS PARTENAIRES



Ville de  
**Montauban**



**TARN-ET-GARONNE**  
LE DÉPARTEMENT



**NORD  
MIDI-PYRÉNÉES**

**Euro  
Print**  
Impression offset & numérique  
MONTECH - 05 63 27 56 34



## L'ANMONM 82 s'engage auprès de la jeunesse du département.

**Le Prix du Comportement Citoyen (annulé) en 2020** mais aura lieu en septembre 2021 avec les promotions 2020 et 2021.



### Remise du prix de l'encouragement au civisme

La promotion pour l'année 2020 compte 10 lauréats et la remise des prix s'est fait en deux date

- ✓ Samedi 24 octobre 2020 à Caussade ;
- ✓ Le 16 décembre 2020 au lycée Capou de Montauban.

### Remise de prix de l'encouragement au civisme et du prix départemental du civisme pour la jeunesse:

Le prix a été remis à la jeune Tia Chaumeret. Cette jeune étudiante a créé en 2017 l'association, « Maladie en chute libre » dont le but est de permettre aux personnes atteintes du cancer ou en rémission de sauter en parachute en tandem. (cf article )



### L'engagement de jeunes au sein de la Croix-Rouge Française:



Signature de la convention le mercredi 12 février 2020 à 18h30 dans les locaux de la Croix-Rouge (Montauban). Aussi, pour marquer leur soutien à cette action, Pierre Besnard, préfet de Tarn-et-Garonne, Brigitte Barèges, maire de Montauban, Pierre Mardegan, vice-président du conseil départemental ont participé à la cérémonie.

A cause de la crise sanitaire les lauréats des jeunes engagés de la Croix-Rouge 2020 ont reçu leur prix le 13 février 2021.

### Les autres actions de l'ANMONM 82:

#### Le « Mérite 82 »:

Le Bulletin de Liaison « Le Mérite 82 » est un outil indispensable à la cohésion entre les adhérents de l'ANMONM 82 grâce à la diffusion d'informations. 2 Parutions en 2020 : Avril & Octobre.



#### Visite aux anciens:

Monsieur Gabach rend visite aux adhérents pour éviter leur isolement. Michel Gabach a téléphoné à des Compagnons pour prendre de leurs nouvelles et pour ne pas perdre le lien. Il n'hésite pas à alerter le comité de section sur la situation d'un compagnon qui se dégrade (précarité, maladie, isolement, etc.). La section compte 56 adhérents de plus de 80 ans. Michel Gabach s'attachera à les contacter en priorité en 2021.

## Remise du prix de l'encouragement au Civisme promotion 2021 par l'ANMONM 82

En 1997, M. Robert Delbés président de la section 82 des médaillés du travail a créé ce prix au sein du département du Tarn-et-Garonne. Depuis 2019 ce prix a été transféré au sein de la section de l'ANMONM 82 présidée par M. Erick Lebrun. Le but de ce prix étant d'inciter des jeunes à s'engager dans l'acte citoyen et dans le civisme. Les jeunes lauréats sont sensibilisés dans leur milieu, soit familial, soit scolaire, soit associatif, et intègrent plus facilement les buts de la démarche initiale.

La promotion de cette année compte 19 lauréats. La remise de prix a eu lieu le 3 juillet 2021 au centre Louis Ormières à Montauban à la suite de l'assemblée générale de la section du Tarn et Garonne de l'ANMONM. La majorité des lauréats étaient présents en fonction des disponibilités de chacun car certains avaient déjà pris le chemin des vacances après une année chargée dû à la crise sanitaire.

Dans son allocution le président rappela que l'Ordre National du Mérite (ONM) avait été créé en 1963 par le Général de Gaulle afin de récompenser les actes et les services des personnes civils et militaires qui le méritent.

Ce prix de l'encouragement au civisme est fait aussi pour inviter les jeunes à continuer leurs actions citoyennes surtout en ce moment dans une période bien compliquée. Il faut qu'ils continuent à s'investir dans leur vie pour les autres. La devise de l'ONM est « HONNEUR ~ SOLIDARITE ~ MEMOIRE » et elle fait apparaître ce qui lie les jeunes et les anciens.



Après un mot d'introduction du président Erick LEBRUN, la remise de prix a débuté afin de récompenser les lauréats présents.

Pour cette cérémonie, certaines autorités civiles et militaires étaient présentes. C'est ainsi qu'ont participé à la remise des prix, le Sénateur Pierre-Antoine Lévi, le Colonel Stéphane Authier commandant le groupement de gendarmerie de Tarn-et-Garonne, M. Claude Demathieu représentant le DDSP, le Commandant Rastouil représentant le directeur du SDIS, sans oublier le représentant du 17<sup>e</sup> RGP. Le président de l'AN-MONM 82 était accompagné par Madame Marie-Lou Garcia présidente de fédération nationale des déportés, internés résistants et patriotes de Tarn-et-Garonne et de Monsieur Maxime Saint Germe directeur de l'ONAC/VG qui représentait Madame Chantal Mauchet, préfète de Tarn-et-Garonne.



A l'issue de la cérémonie, le Sénateur Pierre-Antoine Lévi remercia l'association de faire cette remise de prix car il est nécessaire, dans cette période, de mettre la jeunesse et particulièrement celle du Tarn-et-Garonne, à l'honneur. Dans les lauréats, il y avait de beaux profils.

Au cours de cette cérémonie, l'association avait décidé de remettre un prix spécial, le prix départemental du civisme pour la jeunesse, au jeune Raphaël Decorde, 15 ans, qui le 13 septembre 2020 a sauvé la vie d'une personne âgée. Devant la salle comble il a raconté sa belle histoire et tout le monde a été impressionné par sa maîtrise pour gérer une situation complexe. Le prix fut remis par monsieur le Sénateur Lévi. Son dossier sera présenté au siège national pour être honoré sur le plan national.



Ce fut une belle cérémonie chaleureuse et remplie d'émotion pour tous. Bravo à ces jeunes !

**Érick Lebrun**



## L'association « Maladie en chute libre »

Malgré la crise sanitaire due à la COVID-19, l'association a réussi à récompenser certains jeunes pour leur action auprès des autres. C'est ainsi que nous avons attribué le prix départemental du civisme pour la jeunesse le 10 octobre à Moissac à la jeune Tia Chaumeret.

Rencontrer Tia Chaumeret ne laisse personne indifférent. Ce petit bout de femme de 20 ans, étudiante en classe préparatoire, "hypokhâgne", si ça vous parle, est la fondatrice et la présidente, du haut de son mètre soixante-trois, d'une association peu commune. Parce qu'elle est une passionnée de parachutisme sportif, Tia a fondé il y a 4 ans "Maladie en chute libre". Son quotidien : faire sauter en parachute de 4 000 mètres des personnes atteintes ou en rémission du cancer. Qu'il s'agisse de redonner du courage ou de fêter la fin d'un combat, il y a du symbole, du sens et de l'utile.



Une vocation remarquée car elle a reçu de l'ANMONM 82, le prix départemental du civisme pour la jeunesse et le diplôme de prodige de la République par la préfecture de Tarn-et-Garonne, pour son altruisme remarquable que la presse à maintes fois souligné. Avec son armée de bénévoles et la collaboration du monde médical, elle frappe à toutes les portes à la recherche de financements et inonde le net pour faire connaître ses actions. Même si elle est soutenue par trois entreprises, dont EDF, et par cinq clubs de parachutisme, notamment celui de Boulac-en-Quercy, la crise sanitaire a mis un coup de frein au développement de son association. Parfois pour des raisons évidentes, limitation des contacts et protection de la santé de ses bénéficiaires, et d'autres fois pour des motifs inattendus : ses donateurs habituels ayant choisi de soutenir la recherche contre le Covid 19.

C'est pourquoi il nous tenait à cœur, alors que vous tenez notre journal entre vos mains, de vous la présenter et de, peut-être, vous inviter à la soutenir. Après une année blanche, confinement oblige, la généralisation du vaccin et l'introduction du Pass Sanitaire lui permettront de reprendre son activité. Actuellement, elle a une vingtaine de sauts de prévus, mais surtout de possibles, financièrement parlant.

Celui qui connaît le fonctionnement d'une association le sait : l'argent, c'est le nerf de la guerre : "C'est déchirant, mais je priorise ceux dont l'avancement de la maladie ne laisse guère d'autre espoir que la réalisation de ce dernier rêve" regrette Tia. Répondre à toutes les demandes qu'elle reçoit devient difficile, voire irréalisable sans la mobilisation de nouveaux soutiens. "J'ai une liste d'attente qui s'étale sur deux ans. Hélas, pas sûr, dans certains cas, que la maladie soit aussi patiente !" alerte-t-elle.



Pour entrer en contact avec l'association "Maladie en Chute Libre", le chemin le plus simple est la page Facebook du même nom ou le mail :

**maladienchutelibre@gmail.com.**

Vous pouvez également appeler Tia au: **06 67 13 72 80**

Notre association continuera de la suivre car chacun d'entre nous a connaissance dans son entourage de personnes atteintes par cette satanée maladie.

**Érick Lebrun**

## ORDRE DU MÉRITE TOURISTIQUE



On peut résumer l'histoire de l'Ordre du Mérite touristique en deux phrases :

- ♦ « L'Ordre du Mérite touristique, institué par décret le 27 mai 1949, était administré par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme assisté par un conseil de l'Ordre. »;
- ♦ « Le décret du 3 décembre 1963, portant création de l'Ordre national du Mérite, supprima l'Ordre du Mérite touristique. »

Reconnaissons que ceci paraît un peu court pour évoquer une distinction destinée à récompenser les personnes qui se sont distinguées par leur valeur professionnelle et par la contribution qu'elles ont apportée au développement du tourisme et des activités qui s'y rattachent. Instituée sous le Gouvernement Henri Queuille par Christian Pineau, le ministre en charge du tourisme, cette distinction suscita un afflux de demandes en préfecture. Dans les années cinquante, période de reconstruction qui touchait le pays, il apparaît que l'activité touristique devient un enjeu économique majeur. Certains journaux relèvent d'ailleurs que les dossiers de candidature déposés en préfecture pour le Mérite touristique étaient passés devant ceux des Palmes académiques et du Mérite agricole, véritables fleurons des décorations civiles de la Troisième République.

La médaille a été conçue par le ferronnier d'art Gilbert Poillerat.



Né le 22 septembre 1902 à Mer dans le département du Loir-et-Cher et décédé le 23 juin 1988 à Paris dans le XVI<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Ses créations, inspirées par les créations classiques des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, lui permettent d'exceller dans l'art de la ciselure des médailles. Il est notamment l'auteur du collier de Grand Maître de l'Ordre de la Libération reçu le 31 août 1947 par le Général De Gaulle qui fut le seul à le porter.

L'Ordre du Mérite touristique comporte trois classes : Chevalier, Officier et Commandeur. Son ruban, d'une largeur de 37 mm, est de couleur bleu azur, avec de chaque côté, une raie intermédiaire verte de 3,5 mm et une raie extérieure rouge de 3,5 mm également.

Publiée au Journal Officiel du 20 septembre 1949, la première promotion de l'Ordre du Mérite touristique ne compte aucune personnalité du département de Tarn-et-Garonne. Par contre, on relève les noms des dirigeants du comité régional du tourisme de Toulouse, l'avocat Pierre De Gorsse, vice-président (officier) et le docteur Louis Bonafous, vice-président (chevalier). Parmi les personnalités nommées chevalier, il faut également retenir les noms de Roger Estival, président de la chambre de commerce de Cahors, Jean Gibert, président du syndicat d'initiative de Toulouse et de l'hôtelier albigeois, Émile Rieux, fondateur de la chambre syndicale des maîtres d'hôtel du Tarn.

Pour récompenser, de nos jours, les personnes qui ont effectivement contribué au développement du tourisme et des activités qui s'y rattachent, Olivier Stirn, ministre délégué chargé de ces questions dans le Gouvernement dirigé par Michel Rocard, a institué la Médaille du tourisme par le décret du 21 septembre 1989. Elle comprend trois échelons : bronze, argent et or, et son ruban reprend les couleurs de l'Ordre du tourisme créé le 27 mai 1949. Le contingent annuel de médailles du touriste est actuellement fixé à 60 médailles d'or, 200 médailles d'argent et 500 médailles de bronze pour les personnes résidant sur le territoire national.

**François Naud**

## Général de Gaulle et la participation (suite et fin)

### Discours à Saint Etienne le 4 janvier 1948

« L'association qu'est ce à dire ? d'abord ceci, que, dans un même groupe d'entreprises, tous ceux qui en font partie, les chefs, les cadres, les ouvriers, fixeraient ensemble entre égaux, avec arbitrage organisé, les conditions de leur travail, notamment les rémunérations. Et, ils les fixeraient de telle sorte que tous, depuis le patron ou le directeur inclus, jusqu'au manœuvre inclus, recevraient de par la loi et en suivant l'échelle hiérarchique, une rémunération proportionnée au rendement global de l'entreprise.

C'est alors que les éléments d'ordre moral qui font l'honneur d'un métier : autorité pour ceux qui dirigent, goût du travail bien fait pour les ouvriers, capacité professionnelle pour tous prendraient toute leur importance, puisqu'ils commanderaient le rendement, c'est à dire le bénéfice commun.

C'est alors qu'on verrait naître, à l'intérieur des professions, une autre psychologie que celle de l'exploitation des uns par les autres ou bien celle de la lutte des classes. »

Leurs représentations pourraient et devraient, être incorporées à l'Etat ;

« Quelle importance prendrait alors un Conseil de la République où elles siègeraient en même temps que les représentations des assemblées locales »

Ce passage éclaire les événements ultérieurs. On voit en lisant cette dernière partie que l'idée d'un referendum sur cette question ne date pas de 1968. La réforme des Régions et du Sénat proposée en 1969, est intimement liée à celle de la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise.

Au mois de novembre de la même année, lors d'une conférence de presse, le général déclare « nous voulons créer pour les entreprises des types de société nouvelles, dans lesquelles les ouvriers seront des sociétaires au même titre que le capital la direction et la technique - les ouvriers constitueront des sociétés avec ces autres éléments et en partageront avec eux les bénéfices et les risques. »

### Le retour du général de Gaulle au pouvoir :

Dès le 7 janvier 1959 une ordonnance fut promulguée mettant en place l'intéressement des travailleurs à la productivité des entreprises, mais sa mise en place n'était que facultative. Quelques accords s'ensuivront mais la mesure n'aura pas le succès escompté.

Ce n'est qu'en 1965 que le projet social du général fut repris avec vigueur.



### **L'amendement Louis Vallon:**

Ce fut d'abord l'amendement à la loi de finances 1965-1966 que Louis Vallon, député gaulliste (1901-1981), fit adopter par l'assemblée nationale.

Cet amendement reconnaît aux salariés le droit au partage des accroissements d'actifs dégagés dans le bilan des entreprises et engageait le gouvernement à lui donner une suite législative.

Le Général approuve cette initiative comme il le dit dans sa conférence de presse de du 28 octobre 1966 : « il reste à fixer les voies et moyens par lesquels les travailleurs auront légalement leur part et du même coup leurs responsabilités dans les progrès des entreprises, étant donné qu'ils y participent directement par leur effort et leur capacité ».

Les organisations professionnelles et syndicales furent très sceptiques devant un tel modèle qui comportait bien des difficultés techniques dont la définition des accroissements d'actifs.

Une commission Mathey mit en évidence les difficultés d'appréhension d'une telle notion, notamment pour les entreprises petites ou moyennes faibles en capital et l'absence de corrélation absolue entre l'auto financement et les valeurs de l'actif. L'expérience prouve que la valeur réelle n'est pas égale à la valeur comptable.

Mais le Général tenait à sa réforme et apparaît alors une notion moins complexe à mettre en pratique « la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise ».

C'est la naissance d'un droit nouveau fondé sur une obligation nouvelle à laquelle sont soumis les entreprises dès lors qu'elles occupent plus de 100 salariés.

L'inventivité des fonctionnaires des finances n'étant plus à démontrer, une formule de calcul qui alliait allègement fiscal pour les entreprises notamment pour les sommes déduites aux investissements et création d'une réserve de participation pour les salariés était désormais définie.

La novation porte sur l'attribution aux salariés d'actions pour les entreprises cotées.

Autre novation qui aura une autre destination plus tard la possibilité pour les entreprises de racheter leurs actions pour nourrir de fond.

Dans ce cas précis de réserve de participation, la propriété à terme est disséminée au profit des salariés de l'entreprise.

Au delà de l'ordonnance de 1967, comme le dit Jean Donnadiou de Vabres, (1918-2009), c'est bien une participation des travailleurs à de nouvelles responsabilités dans l'entreprise dans l'esprit de l'association capital travail qui intéressait le Général de Gaulle ».

Celui-ci voulait aller plus loin : l'amélioration de la condition des travailleurs n'est qu'un des aspects du sujet; ce dont il est question c'est de contrôler l'action des intérêts privés, patronaux et syndicaux, de façon à ce qu'ils ne puissent s'affranchir des grands enjeux de l'intérêt national incarné par l'État.

La crise de mai 1968 lui permet d'aller de l'avant ; le lien entre les droits du citoyen et les droits des travailleurs justifie qu'on associe deux sujets dans une même consultation référendaire. La tentative de référendum échoue en 1968 ; elle est reprise en 1969.

Le Général inscrit son projet dans la perspective très large de la participation entendue comme l'association des intéressés aux études, projets et débats à partir duquel les décisions sont prises par les responsables notamment dans les domaines économiques social et universitaire, au niveau régional et national d'où la réforme territoriale et celle du Sénat.

Cette réforme est rejetée le 24 Avril 1969 et le Général quitte ses fonctions dès le lendemain.

**Aujourd'hui la participation est présentée comme un outil d'épargne salariale.**

Elle est obligatoire dans les entreprises comptant plus de 50 salariés.

Le versement peut se faire immédiatement.

Sinon blocage des sommes pendant cinq ans, et jusqu'à huit ans sans accord.

L'accord de participation peut prévoir une affectation des sommes sur un plan d'épargne salariale dont le nouveau plan d'épargne retraite d'entreprise collectif -Père.

La participation voulue par le Général de Gaulle a changé de nature.

Il faut dire que la situation économique et sociale qui existait à l'époque de ses débats s'est profondément modifiée.

A la lutte de deux systèmes capitaliste et communiste a succédé un système difficile à définir. Après l'implosion de l'URSS, le système capitaliste à l'Anglo-saxonne a triomphé et les conditions du débat ne sont plus les mêmes.

Pendant les trente glorieuses, le modèle européen était celui de l'économie sociale de marché, opposé au système planifié communiste.

Ce modèle a trouvé en France son expression à travers l'œuvre de Michel Albert, modèle qualifié de modèle Rhénan (dans son ouvrage de 1991 « capitalisme contre capitalisme»). Il est fondé sur une vision à long terme appuyée sur l'auto financement et sur un système de partenariat avec les clients, les fournisseurs et les employés.

La participation s'inscrivait parfaitement dans cet environnement.

La chute du communisme et la transformation du capitalisme anglo-saxon par la dérégulation des années Reagan et Thatcher ont entraîné la globalisation de l'économie mondiale.

Le modèle est fondé sur la notion de création de valeur pour l'actionnaire, qui se fait souvent aux dépens de la logique de la pérennité de l'entreprise.

On a vu assez souvent des entreprises cotées vendre des actifs très rentables mais en faible croissance pour consacrer le produit de la vente, certes à l'achat de nouveaux actifs ou d'investissement, mais souvent aussi consacrés au rachat d'actions qui avaient et ont pour résultat l'augmentation de la valeur de l'action.

L'environnement globalisé est aussi celui de la dette privée comme de la dette publique.

Pour éviter le renouveau du krach de 2008, les banques qui n'ont pas cessé la titrisation des prêts consentis, reçoivent le soutien des banques centrales pour assurer le maintien un peu artificiel dans bien des cas de la valeur faciale des prêts.

Pour ne pas s'effondrer, le système déverse de la monnaie partant des banques centrales jusqu'aux particuliers.

Les états démocratiques ne sont plus en mesure de faire prévaloir l'intérêt national, il suffit de voir les problèmes des GAFA qui se jouent de l'intérêt du territoire dans lequel ils opèrent.

Dans ce nouveau système que peut vouloir dire la participation Gaullienne ?

Il est paradoxal que ceux qui ont le plus profité de la participation au sens gaullien de la participation au capital de l'entreprise ont été les dirigeants de ces dernières ; Mais force est de constater que les bénéficiaires de la participation n'ont pas gardé les actions qu'ils avaient reçues mais les ont vendues.

#### **Conclusion :**

L'ordonnance de 1967 et les multiples aménagements qui ont suivi ont-ils changé la condition salariale ? Les résultats chiffrés de la mise en œuvre de cette ordonnance n'ont pas été négligeables pour les bénéficiaires (1 400 €/an).

Mais cela a-t-il modifié les mentalités comme l'aurait souhaité le Général ou constitué un aiguillon au changement de société ?

A l'évidence non.

Intervenue dans le contexte des trente glorieuses sous le régime de l'économie sociale de marché, la participation a été engloutie dans la globalisation de l'économie mondiale qui a vu le triomphe des banques et des grands actionnaires.

Est-ce à dire que les idées du Général de Gaulle sur la participation ont perdu de leur sens ?

Sa pensée, pour pragmatique qu'elle fût, était fondée sur le respect et la dignité de la personne humaine dans quel qu'environnement que ce fût.

Personne ne peut dire quelle aurait été la politique du Général de Gaulle face aux nouvelles féodalités des GAFA et de la financiarisation et globalisation généralisée.

Mais ce modèle qui conduit à l'individualisation, à la déshumanisation du citoyen en général et du salarié en particulier, à la perte de moyens d'actions de l'État n'aurait pas eu, à mon avis, son approbation.

Il me semble que les excès constatés engendrent déjà une réflexion qui vise à le reformer. Cette réflexion pourrait se nourrir avec profit des idées du Général de Gaulle.

**Jean-Marc Detailleur**

## Informations de la Gendarmerie Nationale ~ Suite...

### Éviter les arnaques sur Internet

Les « pirates » ne manquent pas d'imagination pour piéger les internautes. Quelques notions simples sont donc prescrites pour surfer sereinement.



### N'acheter pas n'importe où :

- Achetez sur des sites connus - si ce n'est pas le cas, taper le nom du site sur un moteur de recherche afin de voir s'il n'existe pas de traces d'arnaques ;
- Ne jamais acheter en répondant à un mail ; y compris pour une marque connue car les cybercriminels imitent parfaitement les pages de sites institutionnels. Mieux vaut aller directement sur le site concerné, mais ne payez jamais après avoir cliqué sur un lien.

### Sites de petites annonces

- Éviter d'acheter sur un site de petites annonces sans aller voir le produit ou le chercher en personne. Recentrer vos recherches dans la région. Au-delà, vous accentuez le risque de ne jamais recevoir le paiement ou de ne pas pouvoir l'encaisser faute de provisions. Il peut arriver que le produit n'arrive jamais, qu'il soit différent ou inutilisable ;
- Méfiez-vous des offres trop alléchantes. Prenez votre temps, n'agissez jamais dans l'urgence ;
- N'envoyez jamais vos coordonnées de carte bancaire ou vos coupons de cartes prépayées par email ;
- N'expédiez jamais un colis avant que l'argent soit bien viré sur votre compte bancaire ou votre compte PAYPAL ;
- Recherchez l'email de votre interlocuteur sur un moteur de recherche pour vérifier son identité ou s'il n'est pas connu défavorablement ;
- Lorsque vous publiez une petite annonce, masquez les informations qui pourraient être utilisées pour usurper votre identité.

### Protéger son ordinateur

- Installez un pare-feu, un antivirus et les mettre à jours régulièrement ;
- Ne jamais conserver sur des fichiers de son ordinateur ou boîtes de courrier électronique des codes d'accès, mots de passe ;
- Essayer d'utiliser des mots de passe que vous aurez imaginé. Il est préférable de mélanger chiffres, lettres, majuscules et minuscules.



### Vous ne gagnez jamais

- Personne ne vous annoncera que vous avez gagné à une loterie ou à un jeu-concours par mail. Si vous recevez un tel mail, inutile de cliquer c'est une arnaque. Vous risquez en outre, de faire entrer un virus dans votre système ;
- Aucune entreprise ou institution ne vous demandera de régler une somme par le biais d'un mail. Ne cliquer jamais sur un lien qui vous transférera sur un site frauduleux.

### Vous pensez être victime d'une escroquerie ?

- Signaler votre cas sur [internet-et-signalement-gouv.fr](http://internet-et-signalement-gouv.fr) ;
- Vous avez envoyé le colis au fraudeur ? Bloquer le colis à La Poste en appelant le 3631 ;
- Vous avez repéré un site de phishing ? Signalez-le sur [www.phishing-initiative.com](http://www.phishing-initiative.com) ;
- Vous avez reçu une tentative d'escroquerie par mail ? Appelez info escroquerie au 0811 02 02 17.

**Eugène Cojan**

### L'utilisation & la fraude via « Western Union » :

Souvent utilisée par les fraudeurs du Web, il convient d'inciter les éventuels utilisateurs de **Western Union** à la prudence. Il s'agit du circuit financier le plus utilisé par les « pirates » sur internet ; surtout dans les pays d'Afrique d'où partent la plupart des arnaques. Cette société américaine n'est pas une banque mais un organisme financier spécialisé dans les transferts d'argent en espèces de particulier à particulier. Les fraudeurs profitent des avantages de ce système qui repose essentiellement sur la rapidité des transactions puisque les fonds sont envoyés puis retirés en quelques minutes.



### Comment lutter contre la fraude ?

- Connaître personnellement la personne à qui vous envoyez l'argent (et non un inconnu ou une personne rencontrée sur Internet) ;
- Ne jamais effectuer un transfert d'argent pour un achat ;
- Ne jamais utiliser cette transaction pour : percevoir un supposé gain que vous auriez gagné, une opportunité professionnelle ou louer une propriété.



**Eugène Cojan**

## COTISATIONS 2021

### Informations et rappels..

Notre trésorier, le Lieutenant-colonel (er) Eugène Cojan, qui veille sur nos dépenses, veille également sur nos recettes qui, comme toute association, dépendent principalement des cotisations versées par les adhérents. Le montant de cette cotisation est réparti à parts égales entre le siège et les sections.

Dans ce cadre, il a l'honneur d'appeler l'attention de nos Compagnons que les cotisations sont dues pour l'exercice qui commence le 1er janvier de chaque année.

Afin d'éviter des rappels qui génèrent des pertes de temps et, parfois, des frais postaux il est conseillé de verser cette cotisation au plus tôt dans l'année... Pour information, en ce début d'octobre, nous avons **115 Compagnons à jour sur 155 de leur cotisation.**

Membre Titulaire : 30 €	Le mérite : 10 €
Cotisation à vie : 600 €	Le Mérite : 50 € (5 ans)
Sympathisant : Minimum 15€	Le mérite : 10 €
Donateur (Bienfaiteur ou Ami) : 30 €	

Par ailleurs, chaque adhérent peut faire un don. Ces dons permettent à notre Section d'aider les Compagnons qui rencontrent des difficultés financières et, d'une manière générale, constituent une source importante pour nos œuvres de solidarité. Nous vous remercions pour l'aide ainsi apportée.

L'ANMONM étant une association (loi 1901) reconnue d'Utilité Publique, en conséquence 66% de votre cotisation et de vos dons sont déductibles de vos impôts. Un reçu fiscal est délivré par le Siège en début d'année à chaque adhérent.

Cotisation, abonnement et don peuvent être réglés  
par chèque libellé « ANMONM82 » et adressé à :  
Madame Hanane GUEGAN ~ Secrétaire ~ 41, rue Adonis ~ Bat A, Apt 9  
31 200 Toulouse

Par ailleurs, à la demande de certains Compagnons, vous pouvez régler le montant par virement bancaire sur le compte de l'ANMONM82 :

Numéro IBAN à demander au Trésorier

en précisant vos Nom Prénom N° Sociétaire (si connu) et la répartition de la somme  
Exemple pour un virement de 50 € :

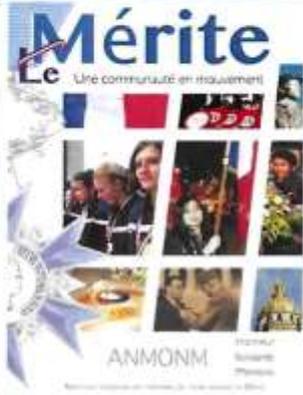
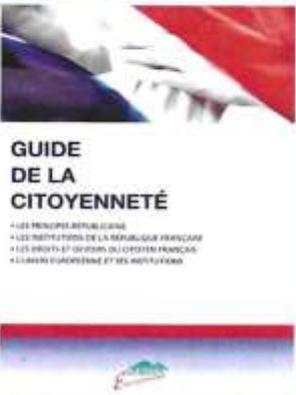
**DUPOND Jean 082-00432 ~ Cotisation 30 € ~ Le Mérite 10 € ~ Don 10 €**

## BOUTIQUE DE L'ANMONM 82

L'ANMONM 82 fait l'acquisition de certains objets qui sont remis lors des réunions, rencontres, assemblées générales, etc., aux autorités et aux conférenciers.

Ces objets sont à la disposition de nos adhérents au prix d'achat. L'intérêt d'un achat collectif étant de limiter les frais de port qui sont souvent gratuits à partir d'une certaine somme.

				
Cravate en Soie : 40€	Porte-clés ANMONM : 5€	Médaille ANMONM 7cm : 12€	Pin's France : 4€	Ruban ONM 20 cm : 2€

	
Livret « Le Mérite » : 1€	Livret « Guide de la Citoyenneté » : 2€

Ces objets sont visibles sur le site : <https://www.objetsetlumieres.fr/anmonm> Voici les objets, ainsi que leur prix, actuellement disponibles auprès de notre Trésorier : **M. Eugène Cojan ~ 78, rue de la Mairie ~ 82 290 Barry d'Islemade**

TPH : 05 63 31 68 42 ~ 06 64 81 65 52 ~ E-mail : [eugene.cojan@laposte.net](mailto:eugene.cojan@laposte.net)

## Ouvrages récents



**La Grande Grippe : 1918**  
**La pire épidémie du siècle**  
Freddy Vinet  
Prix : 22 € (en librairie)  
Éditions Vendémiaire

Avec 50 à 100 millions de morts dans le monde, dont 250 000 en France, il y a à peine un siècle, c'est la pire épidémie après la Peste noire de 1348. L'ouvrage montre la réponse de l'opinion publique et des autorités qui ont attendu pour élever cette maladie, classée comme bénigne, au niveau d'une pandémie qui a effacé 2 à 5 % de la population mondiale. La Première Guerre mondiale avait déjà fortement affecté les capacités émotionnelles de la population. D'éventuelles similitudes avec la Covid pour stimuler notre réflexion, d'autant plus intéressantes que l'ouvrage date de 2018.



**Frères de solitudes**  
Merri  
Prix : 20 € (en librairie)  
Éditions de l'École de guerre

Soldats de l'ombre, de la clandestinité, de nulle part et plus que simples compagnons d'infortune ou de fortune, s'il en est, frères d'armes ou de solitudes, multiples, à chacun les siennes. Personnages attachants dont Merri nous livre ici quelques-unes des aventures, des confins du désert, du milieu de nulle part aux Pyrénées, là où son imagination les emporte...

Avec, comme dans la vie, les autres qui, du fond d'un bureau, vous envoient là-bas, là d'où l'on revient avec des bleus à l'âme, là où l'on perd un peu de soi, là où l'on perd des camarades, là où l'on meurt...

**Père de sang**  
**Frère de cœur**

Arthur Hopfner  
Prix : 15,90 € (en librairie)  
Éditions Elbysie



Suivre les traces de son père est son objectif... mais le chemin peut être tortueux, semé d'obstacles. L'auteur a la foi, l'amour du passé et l'envie de vivre ce futur qu'il a épousé en intégrant l'École des Fusiliers marins de Lorient. Sa force et son courage l'accompagneront grâce à « son frère de cœur ». Un livre bien écrit qui cultive : l'honneur, les valeurs, la discipline... et l'amitié. Après 20 ans dans la Marine, Hopfner nous dit : « J'avais ce besoin de prolonger mon aventure au sein des commandos marine, en écrivant une histoire sur ce monde que j'ai tant aimé et qui a fait de moi l'homme que je suis. »

**Saint-Cyr dans la**  
**tourmente**

Général Bertrand Paris  
Prix : 22,90 € (en librairie)  
Éditions Pierre de Taillec



La guerre éclate et le dilemme se présente : que faire de la formation des élèves-officiers ? L'interrompre pour envoyer ces officiers dans la tourmente ou la poursuivre ?

Déjà en 1870 et en 1914, l'école de Saint-Cyr avait fermé ses portes. Plus tard entre 1938 et 1947 la formation des officiers a rencontré de nombreuses difficultés.

L'ouvrage, qui se lit aisément et qui s'appuie sur des archives connues et méconnues ainsi que sur des entretiens d'anciens élèves, traite d'un sujet rarement ou jamais traité auparavant.

UN GRAND MERCI À NOS PARTENAIRES



**Euro**   
**Print**  
Imprimerie offset & numérique  
MONTECH - 05 63 27 56 34





**TARN-ET-GARONNE**  
LE DÉPARTEMENT.fr



Ville de  
**Montauban**

- 29/09/21 : remise du prix du comportement citoyen (SDIS 82)
- 1 et 2/10/21: AG ANMONM à Paris
- 19/10/21 : conférence « Napoléon à Montauban » Ancien collèg. SMLH 82
- 24/10/21 : Concert à Montech: inter associations
- 4/11/21 : Inauguration Statue Napoléon à Montauban
- NOV/DEC : inauguration rond point des Ordres nationaux à Castelsarrasin
- 11/12/2021 : remise des prix des jeunes engagés de la Croix-Rouge
- 20/11/2021 : AG SMLH82 à Moissac
- 4/12/21 : AG ANOCR82 à Montauban
- 15/01/22 : coques des Rois/Montech
- 12/02/22 : AG AOR82 à Montauban
- 14/05/22 : AG ANMONM82 à Montpezat-de-Quercy